

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 123

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Viala, M. Cattin,
M. Ciotti, M. Cinieri, M. Diard, M. Kamardine, M. Forissier, Mme Valentin, M. Perrut,
Mme Poletti, M. Lorion, Mme Kuster et Mme Tabarot

ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.